

Nous avons pris note des plaintes que les hommes d'affaires ont portées à l'endroit de l'A.E.I.E., et nous revoyons actuellement ses pratiques pour assurer qu'elles soient opportunes et efficaces. Nous allons réformer l'Agence, mais nous ne l'abolirons pas, car elle reste un instrument essentiel de notre politique économique. Même aujourd'hui, la propriété étrangère au Canada se situe à un niveau qui, vous en conviendrez certainement, ne serait tout simplement pas toléré aux États-Unis. À titre d'exemple, selon les dernières données disponibles (1978), les investissements étrangers aux États-Unis représentaient 5 p. cent du secteur minier et 3 p. cent du secteur manufacturier. Au Canada, ces niveaux sont de 40 p. cent et de 48 p. cent respectivement. Le contraste est saisissant. Vous vous rappelez sans doute les hauts cris récemment lancés ici aux États-Unis devant l'emprise étrangère sur les terres agricoles. Et pourtant, les étrangers détiennent moins de 1 p. cent de ces terres. Et je ne parlerai pas de la commotion causée par les efforts de Seagram pour s'assurer le contrôle de CONOCO et de la St. Joe Minerals l'an dernier.

Les possibilités qu'offre le Canada sont énormes. D'ici à l'an 2000, 440 milliards de dollars seront investis dans des projets d'envergure au Canada. Ces capitaux seront largement mobilisés chez nous, mais nous aurons tout de même besoin d'importants capitaux étrangers. Les étrangers — qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers — continueront de faire des affaires profitables au Canada. D'ailleurs, une firme aussi en vue que la Price Waterhouse n'a-t-elle pas déclaré que le Canada impose encore relativement peu de restrictions si on le compare à d'autres pays industriels ? Et si je compare notre pays à d'autres, je n'en vois pas où il serait plus sûr d'investir qu'au Canada.

La politique énergétique

Permettez-moi maintenant d'aborder la question litigieuse de l'énergie. Dans ce domaine, l'anxiété que l'on a récemment observée découle largement de notre Programme énergétique national (PEN). L'un des aspects de ce programme est la "canadianisation", objectif fort mal compris mais pourtant très simple, qui vise à faire passer à 50 p. cent d'ici à dix ans la part de l'industrie pétrolière et gazière détenue et contrôlée par les Canadiens. Il s'agit de réserver une place aux sociétés pétrolières et gazières canadiennes et non de chasser les sociétés étrangères. Nous avons certainement l'intention de donner aux sociétés canadiennes la possibilité de se développer plus rapidement. Mais ce que nous ne voulons pas faire et ne feront pas, c'est de rendre peu rentables les opérations des grandes sociétés pétrolières internationales. Nous ne connaissons d'ailleurs aucun autre grand pays producteur — y compris les États-Unis — dont le régime d'investissement soit plus attrayant que le nôtre.

Nous faisons face à une situation exceptionnelle au Canada. Tout au long des années 50 et 60, les étrangers détenaient près de 80 p. cent et contrôlaient plus de 90 p. cent de nos ressources pétrolières et gazières. Ils contrôlaient également près de 100 p. cent des opérations de raffinage et de commercialisation. Ce Canada riche en ressources n'était alors le "foyer" d'aucune société pétrolière multinationale, aussi petite soit-elle.

Avant la création du PEN, les politiques du gouvernement avaient pour conséquence, bien involontaire d'ailleurs, d'accroître la propriété étrangère. Les nouveaux superprofits tirés des énormes accroissements des prix pétroliers et gaziers favorisaient alors les entreprises à plus forte production. Ces politiques garantissaient ainsi, à toutes fins utiles, que les grosses sociétés, la plupart détenues par des capitaux étrangers, seraient appelées à grossir davantage. Ce qui fait que dès 1980, près du tiers de tous les bénéfices non financiers au Canada étaient récoltés par une industrie pétrolière et gazière détenue et contrôlée par des intérêts étrangers.